

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 novembre 2017, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-11-179

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

17-11-180

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, informe que les travaux de voirie dans le cadre du programme TECQ sont complétés pour une dépense nette de 121 000 \$. Des travaux d'asphaltage ont également été réalisés pour une somme de 35 000 \$ en lien avec la subvention du député.

M. Courte informe également que la guignolée aura lieu le dimanche 10 décembre.

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe que l'Organisation du voisinage en urgence (OVU) est sortie à quelques reprises dans les dernières semaines pour des contrôles et rapports et qu'il y a une bonne collaboration avec la municipalité.

**Richard Tees**, conseiller responsable de l'environnement et de l'urbanisme, informe que le trou devant le pont sur le chemin de Jackrabbit s'agrandit et que celui-ci doit être réparé afin de ne pas endommager le pont.

**Steven Larose**, maire, souligne que le 10 novembre dernier a eu lieu la soirée de reconnaissance pour les bénévoles et que la bénévole de l'année est madame Carol Robitaille.

## 6 ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

17-11-181

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 322-2017, au courant du mois d'octobre 2017, pour la somme de 5 047.58 \$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4840 à 4884 :

17-11-182

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE:</b>		
	BELL CANADA	133.24	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	187.37	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	266.75	CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	431.16	CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	467.56	ÉCLAIRAGE DES RUES
	CORP. PETROLES PARKLAND (061)	341.05	ESSENCE CAMION VOIRIE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 642.26	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 171.78	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 002.50	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	47 474.70	DÉPÔTS DIRECTS
4839	LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	1 533.23	INTERÊTS SUR PRÊT - CC
	<b>TOTAL PAYÉ EN OCTOBRE 2017</b>	<b>59 651.60</b>	
4840	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	118.75	ANALYSES D'EAU
4841	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICE ANALYSES D'EAU POTABLE
4842	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	4 054.82	REPARTITION COÛTS TECHNICIENNE LOISIRS
4843	CENTRE D'HYGIÈNE	73.06	FOURNITURES POUR ENTRETIEN MÉNAGER
4844	MATERIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	185.60	MATÉRIEL POUR ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PIERRE CONCASSÉE POUR GAZEBO, SEL
4845	LIBRAIRIE CARPE DIEM	68.10	LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE
4846	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3 279.06	OUVERTURES DE 20 DOSSIERS
4847	LOUBAC	484.50	PIÈCES POUR BACS ROULANTS
4848	L'INFORMATION DU NORD	255.24	AVIS PUBLIC DÉPÔT DE RÔLE
4849	ROBERT LÉGARÉ, ÉQUIP.BUREAU	436.91	CONTRAT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR
4850	MB REFRIGERATION	434.22	ENTRETIEN SYSTÈME DE CLIMATISATION
4851	CONTRACTEUR FORESTIER ALAIN LAHAIE INC.	5 133.64	DEBROUSSAILLAGE BORD DE CHEMINS SECTEUR VERDURE
4852	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	193.51	MATERIEL ELECTORAL
4853	IMPRIMERIE LÉONARD	172.46	BULLETINS DE VOTE
4854	ÉNERGIE SONIC RN S.E.C.	700.86	HUILE A CHAUFFAGE
4855	CHAUFFAGE LAURENTIEN	284.77	ENTRETIEN FOURNAISES À L'HUILE
4856	SIMAG INFORMATIQUE	34.49	SERVICES INFORMATIQUES
4857	SOLUTIA TELECOM	123.00	CELLULAIRE (REMB. A RECEVOIR: 123 \$)
4858	LE RÂTELIER, TRAITEUR	1 325.75	SOIRÉE DES BÉNÉVOLES
4859	MILLER PROPANE	436.91	LOCATION DU RÉSERVOIR

4860	LÉGION ROYALE CANADIENNE ROUGE RIVER	53.00	COURONNE JOUR DU SOUVENIR
4861	TROPHÉES & GRAVURES EXPERT	20.13	PLAQUETTE
4862	ASPHALTE BÉLANGER INC.	36 734.51	CONTRAT PAVAGE CH. LAC-MUNICH OUEST: 32,595.41 \$
			PAVAGE RUE PRINCIPALE: 4139.10 \$
4863	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	2 454.71	NIVELAGE SECTEURS SUD ET VERDURE: 1782.11 \$
			TRAVAUX RUE DE LUCERNE: 672.60 \$
4864	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	6 410.86	TRAVAUX CH. HALE, LAC-DES-PINS SUD, RUE DE LUGANO,
			PHILIPPE-RENAUD (MAINTIEN DU NIVEAU D'INVEST. TECQ)
4865	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	517.38	ENTRETIEN D'HIVER DES STATIONNEMENTS, 1ER VERS.
4866	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR SUD, 1ER VERS.
4867	EXCAVATION D.M.O. INC.	5 470.89	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 1ER VERS.
4868	MICHAEL DOYLE	814.27	FRAIS DE DÉPLACEMENT, ET REMBOURSEMENT
			DEMANDE DE PERMIS, ACHAT DE 2 BANCS
4869	GESTION UHTM INC.	32 303.98	CONSTRUCTION GARAGE MUNICIPAL - CERT.#1
4870	BREBEUF MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC.	206.96	TUYAU POUR UN PONCEAU
4871	MÉCANIQUE BENOIT PEPIN	679.23	PNEUS D'HIVER
4872	ADMQ	482.90	FORMATION DMA
4873	COMBEQ	258.69	DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE
4874	POMPAGE SANITAIRE MONT-TREMBLANT	776.08	NETTOYAGE DE PONCEAUX RUE DE LUCERNE
4875	MRC DES LAURENTIDES	1 425.98	SERVICE TÉLÉPHONIQUE
4876	CDS BOUTIQUE	99.97	TABLEAU MARQUEUR SHUFFLEBOARD
4877	LES CONSULTANTS SM INC.	2 471.96	ETUDE DE DRAINAGE CH. TASSE
4878	FLEURISTE ST-JOVITE INC.	91.99	BOUQUET BENEVOLE DE L'ANNEE
4879	DEPANNEUR AU PETIT CENTRE	192.08	BREUVAGES SOIREE DES BENEVOLES
4883	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	471.39	MEDAILLES - COURSE DU 16-09-2017
4884	LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	11 800.08	CAPITAL ET INTÉRÊTS PRÊT AUTOPOMPE
	<b>TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE</b>	<b>137 060.60</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.3 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017**

17-11-183

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.4 **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 OCTOBRE 2017**

Le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2017 est déposé au conseil.

### 6.5 **DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES**

17-11-184

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités établies par la MRC des Laurentides eu égard à la vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes doivent être observées ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque dossier transmis à la MRC, des frais de 250 \$ s'appliquent :

**CONSIDÉRANT QUE** si la municipalité se porte acquéreur des propriétés, elle devra payer la facture de 250 \$ en plus des divers frais liés à l'affranchissement des enveloppes, des demandes d'enquête, etc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité devra au préalable par l'aide de services juridiques, avoir complété un tableau remis par la MRC, qui lui permettra d'abord de se contrevérifier pour s'assurer que tous les documents sont dans les fiches ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit aussi documenter chaque dossier pour que la MRC soit au fait des démarches déjà entreprises ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu

- d'adopter la liste des arrérages de taxes au 31 octobre 2017;
- de mandater la MRC des Laurentides **avant la date limite du 20 mars 2018**, suite à l'accomplissement de toutes les modalités établies, à procéder à la vente des propriétés suivantes, pour défaut de paiement des taxes dues depuis 3 ans :

MATRICULE	ADRESSE	MONTANT
2187-85-0788	682 ROUTE DU LAC-ROND SUD	1 384.87
2189-95-5651	LOT P4, P-5 RANG 02, ROUTE DU LAC-ROND SUD	1 390.76
2191-94-4510	480 ROUTE DU LAC-ROND NORD	1 495.66
2290-94-7847	8-P RG 02, CHEMIN MORGAN	468.41
2290-95-3321	8-P RG 03, CHEMIN MORGAN	268.12
2290-95-5908	8-P RG 03, CHEMIN MORGAN	303.58
2389-53-6136	8 MONTÉE DE MONTCALM	3 635.21
2389-72-9110	51 MONTEE DE MONTCALM	2 304.32
2390-04-1540	8-P RG 02, CHEMIN MORGAN	384.54
2898-33-9010	80 CHEMIN DU LAC-VERDURE	2 343.05
3189-74-1755	42-P, 42-16 RG 03, RUE DE LUCERNE	604.83
3189-75-9298	42-P, RG 03, RUE DE GENEVE	573.30
3288-15-4845	44-17, 44-60 RG 03, RUE DE FRIBOURG	498.90
3289-19-5618	43-85 RG 03, RUE DE LAUSANNE	363.11
3289-30-4086	44-46 RG 03, RUE DE NEUCHATEL	382.70

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

6.6 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

17-11-185

Il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et d'autoriser la publication dudit rapport dans le bulletin municipal prévu pour le mois de décembre 2017.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

6.7 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire Steven Larose et de tous les conseillers suivants sont déposées au conseil : Denis Courte, Richard Pépin, Suzanne Dyotte, Pierre Bertrand, Huguette Drouin et Richard Tees.

6.8 **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

17-11-186

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire offrir un support financier aux familles de la municipalité afin de favoriser l'accès à certaines activités physiques populaires et inaccessibles sur le territoire de Montcalm ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire amender sa politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire afin d'ajouter aux activités ciblées le camp de jour offert par la Municipalité de Brébeuf;

**CONSIDÉRANT** que deux demandes de remboursement ont été produites pour le remboursement de frais de camp de jour de la Municipalité de Brébeuf;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité :

- D'amender l'article 3.3 de la politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire afin d'ajouter aux activités ciblées le camp de jour offert par la Municipalité de Brébeuf;
- De rembourser les deux demandes de remboursement pour des activités de loisirs hors du territoire municipal soumises à la Municipalité de Montcalm pour un montant de 150 \$ chacune et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

#### 6.9 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EXCELLENCE SPORTIVE

17-11-187

**CONSIDÉRANT** que le sport fait partie intégrante de notre société et suscite la participation et l'engagement de nos citoyens;

**CONSIDÉRANT** que les athlètes de haut niveau deviennent rapidement des modèles de réussite et de persévérance pour leur communauté;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de souligner l'excellence sportive et de supporter financièrement le développement des jeunes athlètes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu d'adopter la politique d'excellence sportive.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

#### 6.10 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE

17-11-188

**CONSIDÉRANT** que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie local lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur communauté et à avoir des problèmes de santé;

**CONSIDÉRANT** que l'école ne peut plus, à elle seule, assumer toute la responsabilité de la réussite scolaire et que les municipalités ont un rôle à jouer au niveau de cette réussite;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge important de favoriser la persévérance scolaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu la l'unanimité d'adopter la politique de persévérance scolaire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents-

6.11 **PROTOCOLE DE FINANCEMENT AVEC FIBRES INTERNET LAURENTIDES (FILAU)**

**CONSIDÉRANT QUE** Fibres Internet Laurentides (FILAU) est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'offrir des connexions à l'internet sur le territoire de la MRC des Laurentides;

17-11-189

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm fait appel aux services de FILAU pour offrir un service d'internet haute vitesse sans fil sur son territoire dépourvu de ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** pour offrir ce service et assurer une bonne qualité de service, FILAU doit procéder à l'installation de tours et d'équipements de télécommunications wifi ainsi que des équipements d'énergie solaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire suppléant Monsieur Denis Courte et le directeur général Monsieur Michael Doyle à signer le protocole de financement pour l'ajout d'une tour pour desservir le Domaine Mont-Blanc.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

6.12 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTIONS**

Le rapport d'élections du scrutin du 5 novembre 2017 est déposé au conseil par le président d'élection.

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA MARGE RIVERAINE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 80 RUE DE BERNE - DATE POUR DÉCISION DU CONSEIL**

17-11-190

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure eu égard à la marge riveraine du bâtiment principal sis au 80 rue de Berne a été déposée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 5.3: Marge de recul riveraine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 11 décembre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

7.2 **DÉMISSION DE SUZANNE DYOTTE À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

17-11-191

**CONSIDÉRANT** l'élection de Madame Suzanne Dyotte à titre de conseillère du district 3 à l'élection du 5 novembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Suzanne Dyotte est membre du comité consultatif d'urbanisme et que le poste est déjà comblé par le conseiller M. Richard Tees en vertu de l'article 3.3 du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme 196-2002 tel qu'amendé ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Suzanne Dyotte a démissionné à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Suzanne Dyotte à titre de membre du conseil consultatif d'urbanisme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers —

### 7.3 **NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

17-11-192

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Suzanne Dyotte a démissionné de son poste de membre du comité consultatif d'urbanisme suite à son élection à titre de conseillère du district 3;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement no 196-2002 tel qu'amendé, le comité doit être composé de quatre (4) membres;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement no 196-2002 tel qu'amendé, la durée du mandat des membres est fixée à deux (2) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Léger à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période de deux ans.

- adoptée à l'unanimité conseillers –

### 7.4 **ENTENTE RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

17-11-193

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, et ce, pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles aux termes du règlement numéro 219-2007 adopté le 10 mai 2007 et tel que modifié par les règlements 249-2011 et 310-2015;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales de son territoire souhaitent actuellement prendre en charge directement les opérations de collecte et transport des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, ladite déclaration de compétence de la MRC des Laurentides sera remplacée afin de soustraire les opérations de cueillette et transport des matières résiduelles de sa compétence;

**ATTENDU CEPENDANT QU'**un contrat entre la MRC des Laurentides et Les entreprises RC Miller, concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Montcalm est actuellement en vigueur, lequel contrat prendra fin le 31 décembre 2018, avec une année d'option pour l'année 2019;

**ATTENDU AINSI QU'**il y a lieu que durant la période transitoire, ce contrat soit maintenu, et ce, jusqu'à son expiration le 31 décembre 2018 ou jusqu'au 31 décembre 2019 si l'année d'option est retenue;

**ATTENDU QU'**à cette fin, les parties jugent opportun de souscrire une entente intermunicipale de services par laquelle la MRC des Laurentides s'engage à offrir les services de cueillette et de transport des matières résiduelles à la municipalité de Montcalm;

**ATTENDU** les dispositions légales applicables aux municipalités en matière d'entente intermunicipale (art. 569 et suivants du *Code municipal du Québec*);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité **QUE** la municipalité de Montcalm ratifie et autorise le Maire Monsieur Steven Larose et le directeur général Monsieur Michael Doyle de signer, pour et au nom de la municipalité de Montcalm, l'entente intermunicipale de services relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la municipalité de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 8. **TRAVAUX PUBLICS**

### 8.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

17-11-194

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de d'octobre 2017 pour la somme de 1 782.11 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 8.2 **AUTORISATION DE DÉPENSE RELATIVEMENT À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

17-11-195

**CONSIDÉRANT** que des travaux de creusage de fossés et d'asphalte recyclé sont nécessaires sur la rue de Lucerne;

**CONSIDÉRANT** que des travaux de creusage de fossés sont nécessaires sur le chemin du Lac-Verdure Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense relative à des travaux de creusage de fossés sur le chemin du Lac-Verdure Nord, et des travaux de creusage de fossés et d'asphalte recyclé sur la rue de Lucerne par Gilbert. P. Miller et fils, pour un montant approximatif de 2050 \$, avant taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 8.3 **AUTORISATION DE DÉPENSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

17-11-196

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'installation d'un ponceau et creusage de fossés sont nécessaires sur le chemin Tassé;

**CONSIDÉRANT** que le ponceau existant crée une restriction empêchant le passage de la crue sous l'entrée charretière et contribuant à l'inondation du chemin Tassé;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a obtenu un devis relativement aux travaux d'installation dudit ponceau produit par la firme Les Consultants S.M. Inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense relative aux travaux d'installation d'un ponceau et de creusage de fossés, par Gilbert. P. Miller et fils pour un montant approximatif de 12 500 \$, avant taxes, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –



8.4 **AFFECTATION DE DÉPENSES AU MAINTIEN DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

17-11-197

**CONSIDÉRANT** que des travaux ont été effectués sur la rue Principale et sur le chemin du Lac-Munich Ouest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'affecter la dépense relative aux travaux effectués sur la rue Principale et le chemin du Lac-Munich Ouest au maintien du niveau d'investissement dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour la dépense nette de 12 748.52 \$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.5 **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL - RAPPORT DE DEPENSES**

17-11-198

**CONSIDÉRANT** que suite à la recommandation de Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports accorde une subvention de 35 000 \$ à la municipalité de Montcalm, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT** que cette subvention est accordée pour effectuer des travaux de préparation et de pavage sur un tronçon du chemin du Lac-Munich Ouest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- **QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur un tronçon du chemin du Lac-Munich Ouest pour un montant subventionné de 35 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

- **QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un tronçon du chemin du Lac-Munich Ouest dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

10.1 **DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RELATIF A LA TENUE DE SOIREES DANSANTES EN LIGNE**

17-11-199

**CONSIDÉRANT** que l'organisme «Big country Rockin' Band» demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser le centre communautaire pour la tenue de leurs activités de danses en ligne tous les vendredis entre 19h et 23h;

**CONSIDÉRANT** que ledit organisme doit remplir les exigences requises en ce qui a trait à la politique de location du centre communautaire ainsi qu'à la politique de soutien aux événements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisme «Big country Rockin' Band» à utiliser le centre communautaire, sans frais pour l'année 2018, pour la tenue de leurs activités, selon la disponibilité dudit centre et que la municipalité se réserve le droit d'annuler une soirée avec un préavis de deux jours lorsque la salle est requise.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2017 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

17-11-200

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil du 2 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 2 octobre 2017 par le maire suppléant, Monsieur Denis Courte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 323-2017 concernant le brûlage.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **VARIA**

S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-11-201

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance du 13 novembre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Steven Larose, maire

---

Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier